

OSEZ LA BIO: LES AIDES

Une diversité d'aides à solliciter!

LES AIDES PAC 2023 : un nouveau plafond à 25-30 000 €* ?

Cultures	Contrat de 5 ans	Montant/ha
Cultures et légumineuses		300 € -> 350 €
Prairies rattachées à un atelier d'élevage bio		130 €
Arboriculture et maraichage		900 €
Viticulture et plantes aromatiques		350 €
Légumes de plein champ		450 €

^{*} Avec transparence GAEC

2023

Disparition de l'aide au maintien à l'agriculture biologique MAB



Renforcement du Crédit d'Impôt Bio

CRÉDIT D'IMPÔT BIO : passage de 3 500 à 4 500 €

CRÉDIT D'IMPÔT BIO ACTUEL : 3 500 €

Crédit d'Impôt + aides PAC bio limité à 4 000 €

CRÉDIT D'IMPÔT BIO À PARTIR DE 2023 : 4 500 €

Crédit d'Impôt + aides PAC bio limité à 5 000 €

AIDE À LA CERTIFICATION BIO



60 % durant 4 années maximum (Plafond 344 €)



80 % si accompagnement Chambre d'agriculture ou adhésion GAB (Plafond 459 €)



AIDE AUX INVESTISSEMENTS PCAE → 1 seul appel à projet 2023

Dossier à déposer avant le 15 juin 2023



PLAFOND
D'INVESTISSEMENTS
SUBVENTIONNABLES
À 130 000 €

Investissements subventionnables

- Modernisation des exploitations d'élevage
- Maîtrise de l'utilisation des intrants
- Amélioration de la performance énergétique
- Soutien aux investissements en élevage et en productions végétales spécialisées
- Amélioration des conditions de travail













